

Procédure pour consulter le compte annuel de la taxe scolaire en ligne

1. Utilisez le lien suivant dans votre navigateur pour accéder à la page d'accueil
[Cliquez ici](#)
2. Cliquez sur l'option « Visiteur » du menu



3. Sélectionnez « Image des factures »



4. Sélectionnez la municipalité à l'aide du menu déroulant avec la flèche, indiquez le numéro civique et cliquez sur « rechercher »

5. Sélectionnez le matricule qui correspond à votre propriété. Dans le tableau affiché, il est possible de voir le montant des factures des deux dernières années. Cliquez sur l'icône de la première colonne pour visualiser la facture.

IMPORTANT : Les montants indiqués ne tiennent pas compte des arrérages et intérêts s'il y a lieu.